

Discours du président de la chambre judiciaire par intérim, André V.
SAGBO, à l'occasion de la passation de charges à la chambre
judiciaire

29 décembre 2023

Monsieur le Président de la Cour suprême,
Monsieur le procureur général près la Cour suprême,
Monsieur le président de la chambre judiciaire,
Monsieur le président de la chambre administrative,
Monsieur le directeur de cabinet,
Monsieur le secrétaire général,
Madame et messieurs les conseillers et avocats généraux,
Mesdames et messieurs les auditeurs,
Mesdames et messieurs les greffiers,
Mesdames et messieurs les membres du personnel administratif,

Monsieur le président de la Cour suprême, je voudrais à l'entame de ce discours que j'ai l'insigne devoir de prononcer au nom des conseillers, auditeurs, greffiers et membres du personnel administratif de la chambre judiciaire de la Cour suprême, solliciter votre indulgence pour commencer mes propos par cette citation de Jules RENARD au sujet de la retraite qui a pensé comme le législateur béninois qu'il faut, « *de temps en temps, se retirer de ce qu'on fait et gagner quelques hauteurs pour respirer et dominer* ».

Cette assertion aussi vraie soit-elle se vit en ce moment avec émotion et le cœur serré par tous les conseillers, auditeurs, greffiers et membres du personnel administratif de la chambre judiciaire.

Cette cérémonie fort simple en l'honneur du président Sourou Innocent AVOGNON, éminent magistrat, est un moment particulier dans la vie de tout fonctionnaire.

Pour certains, c'est le bonheur d'enfin pouvoir se reposer après de longues années de labeur et c'est notre ardent souhait pour vous monsieur le président. Pour d'autres, c'est le calvaire de la fin de vie qui commence avec une litanie de maux.

Monsieur le président de la chambre judiciaire, tous les animateurs de la chambre sans exception témoignent et témoigneront encore que vous aurez des années durant, marqué la chambre par votre tempérament affable, votre bonhomie naturelle et votre calme de tous les instants. Cette qualité a amplement participé au sein de la structure, du climat de tranquillité et de sérénité, propice et indispensable à une meilleure éclosion de l'intense activité intellectuelle, de recherches et de rédaction qui s'y déroulent quotidiennement.

Nous n'avons eu à aucun moment et jusqu'à hier dans votre attitude, le ressenti de ce fonctionnaire-là qui, hanté par le cauchemar du temps dont parle Charles BAUDELAIRE « *A chaque minute, nous sommes écrasés par l'idée et la sensation du temps. Et il n'y a que deux moyens pour échapper à ce cauchemar : le plaisir et le travail...* ».

Cher aîné et grand frère, vous avez travaillé sans relâche, avec abnégation et sans compter le temps, votre temps, denrée rare que vous avez offert gracieusement durant votre séjour à la Cour suprême. Je puis affirmer sans ambages que nous avons eu du plaisir à travailler à vos côtés.

Le management qui a été le vôtre, sous le leadership éclairé de monsieur Victor Dassi ADOSSOU, président de la Cour suprême, aura permis un accroissement très significatif du rendement de la chambre et, dans le même mouvement, une amélioration de la technicité mise en œuvre dans l'appréciation et le traitement des moyens de pourvoi.

Vos interventions pointues et rassurantes sur des questions de procédure nous feront indéniablement défaut, pendant les séances de concertation et les délibérations.

L'ensemble des animateurs tient, par ma voix, à vous exprimer ses plus vifs remerciements et toutes ses félicitations pour l'immensité de l'œuvre accomplie sous votre autorité, en particulier depuis votre

nomination au grade hors hiérarchie, suivant le décret n° 2019-427 du 30 novembre 2019.

Je m'en voudrais de ne pas profiter de cette occasion, pour rendre hommage, au nom des membres de la chambre, au parcours élogieux qui a été le vôtre, et qui se révèle exemplaire à plus d'un titre.

Vous avez obtenu brillamment votre maîtrise en droit à la Faculté des sciences juridiques, économiques et politiques de l'Université nationale du Bénin en 1983, puis avez touché un temps au journalisme avant d'entrer, en 1984, au second cycle de l'Ecole nationale d'administration. Vous en êtes ressorti en 1986, nanti du diplôme de magistrat et apte aux fonctions judiciaires.

Vous avez alors servi à la chancellerie comme chef du service de codification à la direction de la législation et de la codification puis comme collaborateur du directeur de cabinet du Garde-des-Sceaux, assumant cumulativement, les fonctions de conseiller juridique de la Chambre de commerce et d'industrie du Bénin.

En 1995, vous avez été nommé juge d'instruction du troisième cabinet du tribunal de première instance de première classe de Cotonou, fonction que vous avez occupé huit (8) années durant, avant d'être, en décembre 2003, nommé président de cette même juridiction, vitrine de la justice béninoise. Vous avez exercé ces fonctions jusqu'en 2013, année où vous avez rejoint la Cour d'appel d'Abomey en qualité de premier président.

C'est en 2015 que vous avez été nommé à la Cour suprême, et y avez été affecté comme conseiller à la chambre judiciaire.

Parallèlement, vous avez été arbitre au centre d'arbitrage, de médiation et de conciliation de la Chambre de commerce et d'industrie du Bénin depuis 2007, secrétaire général du Conseil supérieur de la magistrature de 2016 à 2019 et formateur à l'Ecole nationale d'administration et de magistrature depuis 2003.

Malgré les nombreuses responsabilités et contraintes attachées à vos différentes fonctions judiciaires, vous avez passé et obtenu en 2010, un master en droit international et comparé de l'environnement.

Il convient aussi d'indiquer que vous avez été fait Chevalier de l'Ordre national du Bénin en 2000 et avez été félicité à deux reprises par le Ministre de la Justice en 2003.

Ce parcours brillant qui ouvre dès le 1^{er} janvier 2024, un autre boulevard de votre vie est, je puis vous l'assurer, une grande inspiration pour nous et les jeunes collègues et mérite à tous égards un grand respect.

Ensemble avec les conseillers, auditeurs, greffiers et membres du personnel administratif, nous nous engageons à inscrire nos pas dans les vôtres afin de maintenir haut le flambeau que vous nous léguerez, à la suite de madame Dieudonné Amélie ASSIONVI AMOUSSOU, Madame Ginette AFANWOUBO HOUNSA, monsieur Gilbert Comlan AHOUCANDJINOUC, Monsieur Jacques MAYABA, madame Edwige BOUSSARI, monsieur Henri AMOUSSOU-KPAKPA, monsieur Maxime Philippe TCHEDJI et bien d'autres.

Cher aîné bien aimé, ce paquebot flottant perçu à l'horizon au coucher du soleil, démâté, voguant au gré du vent, dans le calme et la tranquillité de l'esprit de l'océan n'est rien d'autre que l'image de ce haut magistrat pétri d'expériences que vous incarnez, qui a brillé et brillera toujours par le respect de son serment.

Soyez monsieur le président Sourou Innocent AVOGNON, ce retraité dont parle Axel OXENSTIERN désormais « *heureux dans sa solitude et qui n'a d'ambition que pour la tranquillité de son âme* ».

C'est sur ces mots de grande satisfaction intellectuelle, que je voudrais respectueusement vous souhaiter, au nom de la chambre judiciaire de la Cour suprême, une parfaite santé et un paisible bien long retrait bien mérité.

Je vous remercie.

André Vignon SAGBO.